



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL


LE 03 OCTOBRE 2024

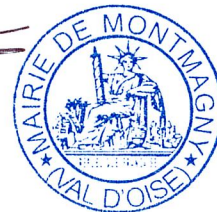
<p>Nombre de conseillers : en exercice.....33 présents21 puis 22 à partir du point 2. pouvoirs.....6 absents.....6 puis 5 à partir du point 2.</p>	<p>L’an deux mille vingt-quatre, le TROIS OCTOBRE, à vingt-et-une heure,</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Montmagny, légalement convoqué par courrier et par courriel le 27 septembre 2024, par affichage du 27 septembre 2024, s’est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
---	---

Délibération n°1	Approbation du procès-verbal du 27 juin 2024.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°2	Approbation du rapport d’activités de la Communauté d’Agglomération Plaine Vallée pour l’année 2023.	Dont acte
Délibération n°3	Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l’état civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°4	Créations, suppressions de postes et autorisation de recourir à du personnel contractuel.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°5	Instauration du plan de formation 2024-2025.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°6	Signature d’une convention relative à la mise à disposition d’agents du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne pour une mission d’archivage.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°7	Signature d’une convention relative à la mise à disposition d’agents du Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne pour l’accompagnement et le suivi de conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°8	Signature de l’adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G.) de la Grande Couronne à compter du 1 ^{er} janvier 2025.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°9	Revalorisation du plafond annuel de l’indemnité de télétravail.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°10	Urbanisme – révision générale du Plan Local d’Urbanisme, débat sur les orientations du Projet d’Aménagement et de Développement Durables.	Adoptée à la majorité (1 ABSTENTION)
Délibération n°11	Permis de louer - modification du périmètre.	Adoptée à l’unanimité
Délibération n°12	Urbanisme – modification n°7 du PLU - Bilan de la concertation.	Adoptée à la majorité (1 ABSTENTION)

Délibération n°13	Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du département du Val d'Oise (CAUE 95).	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°14	Signature d'une convention de partenariat « Conseils pour le projet de requalification du mail Curie et pour le projet d'aménagement du parc du Rouillon ».	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°15	Approbation de la demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Fédération Française de Football pour le changement de revêtement et de la clôture du terrain de football synthétique Alain TONY.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°16	Approbation d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95) pour encourager l'accès à la pratique sportive, pour sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé, aux valeurs du sport et de l'olympisme.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°17	Attribution d'une subvention municipale à l'association Sprimontmagny.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°18	Attribution de subventions dans le cadre du contrat de ville 2024.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°19	Approbation de la convention locale portant sur l'utilisation de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.	Adoptée à la majorité (1 CONTRE)
Délibération n°20	Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur, d'un coordonnateur adjoint et autorisation de recourir à trois personnels non titulaires occasionnels pour l'enquête de recensement de l'année 2025.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°21	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.	Dont acte

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée


Patrick FLOQUET.



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».